



De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

24% de la population active est en situation de handicap, entre 15 et 64 ans. Il existe 5 grandes familles de handicaps :

- Moteurs
- Sensoriels
- Intellectuels
- Psychiques
- Maladies invalidantes



Il existe également des handicaps invisibles, 80% des handicaps déclarés sont invisibles.* Le pictogramme ci-dessus a été créé pour ces handicaps invisibles.

- Pour en savoir plus, rendez-vous sur [Le handicap c'est quoi?](#) créé par Education.gouv ou encore sur <http://rendrevisible.fr/> qui aborde le handicap invisible dans les maladies rares.



1. Les aides financières et matérielles existantes

- [Prestation de Compensation du Handicap \(PCH\)](#) : aide humaine, aide technique, aide au transport et à l'aménagement du logement
- [Allocations pour adultes handicapés \(AAH\)](#)
- [Le complément de ressources de l'AAH](#)
- [L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne \(ACTP\)](#)
- [Majoration pour la vie autonome \(MVA\)](#)
- [L'Allocation Compensatrice pour frais Professionnels \(ACFP\)](#)
- [L'Allocation Education pour l'Enfant Handicapé \(AEEH\)](#)
- [La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé \(RQTH\)](#)
- [La carte mobilité inclusion \(CMI\)](#) qui se substitue à 3 cartes (carte d'invalidité, carte de priorité et carte de stationnement)
- L'orientation professionnelle et/ou formation
- [Le Projet Personnalisé de Scolarisation \(PPS\)](#) et les parcours et aides à la scolarisation
- L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer

* Les chiffres du handicap 2014, Ministère des affaires sociales et de la santé. Enquête nationale à destination des aidants, Association française des aidants, BVA/Novartis; INSEE « Le handicap se conjugue au pluriel »; DARES; CNAF



2. Les dispositifs d'accueil

- [Etablissement pour Déficient Moteur](#)
- [Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés \(EEAP\)](#)
- [Institut Médico-Educatif \(I.M.E.\)](#)
- [Institut pour Déficients Auditifs \(IDA\)](#)
- [Institut pour Déficients Visuels \(IDV\)](#)
- [Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique \(I.T.E.P.\)](#)
- [Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile \(SESSAD\)](#)
- En milieu ordinaire : l'attribution de temps pour une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) Handicap et Emploi

Il n'est pas toujours facile de trouver un travail adapté lorsqu'on est en situation de handicap. Pourtant il existe des aides pour vous permettre d'accéder à l'emploi :

A. La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé : [RQTH](#)

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Une procédure de RQTH est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'allocation adulte handicapé (AAH). Il est donc inutile d'en faire la demande séparément.

Si vous obtenez la qualité de travailleur handicapé :

- vous bénéficiez de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- vous bénéficiez de l'obligation d'emploi,
- vous pouvez accéder à la fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- vous pouvez bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- vous pouvez bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi.

La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable. À l'occasion d'une demande de renouvellement, la RQTH est maintenue tant que la CDAPH n'a pas rendu sa décision.

B. Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique : [FIPHFP](#).

C'est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission est d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats

qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

C. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées : [AGEFIPH](#)

L'Agefiph a pour missions de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Pour bénéficier de l'offre de services et des aides financières de l'Agefiph, votre handicap doit être reconnu administrativement ou vous devez avoir engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

D. Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés : [le SAMETH](#)

Présent dans chaque département, sélectionné et financé par l'Agefiph, le Sameth est un organisme spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Il apporte à l'employeur et au salarié toute l'information sur la démarche de maintien dans l'emploi. En fonction des besoins et de la complexité de la situation, il les accompagne dans la recherche de l'aide adéquate pour maintenir le salarié dans l'entreprise.

Le Sameth peut faire appel aux aides et dispositifs de droit commun existants (temps partiel thérapeutique, contrat de rééducation professionnelle...) mais aussi aux prestations et aux aides de l'offre d'interventions de l'Agefiph.

Si aucune solution ne peut être trouvée dans l'entreprise, il fait le lien avec Pôle emploi ou Cap emploi, qui accompagnera le salarié dans la recherche d'un nouvel emploi.

E. CAP Emploi

Dans le cadre d'une compétence départementale, au sein d'un réseau national, chaque [Cap emploi](#) assure une mission de service public en complément de l'action de Pôle Emploi.

L'objectif des Cap emploi est de favoriser l'embauche des personnes handicapées dans les entreprises, privées ou publiques .

→ Pour plus d'infos reportez-vous à l'onglet **insertion professionnelle**

3. Handicap et Sport



Le ministère conduit depuis 2003 une politique volontariste afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix est une priorité. Depuis 2005 la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Il existe un [Handiguide des sports](#) pour vous permettre de trouver un sport en fonction de la région où vous habitez, en fonction de votre handicap et du type de structure dans laquelle vous souhaitez pratiquer.

Il existe également une [Fédération Française de handisport](#)

Dans le cadre de l'appel à projets 2017 de la filière, des plaquettes Sport MAI ont été créées



« Les maladies auto-inflammatoires (MAI) sont caractérisées par une réaction excessive du système immunitaire à l'encontre de substances ou de tissus qui sont présents dans l'organisme. Cette réaction excessive peut être déclenchée par des facteurs interprétés à tort par le système immunitaire comme un signal de danger. Or l'activité physique et sportive (APS) pratiquée sans précautions, peut être un tel facteur déclenchant. Ce qui explique que beaucoup de patients porteurs d'une MAI évitent l'APS. Néanmoins de nombreuses études médicales ont montré qu'une pratique régulière et contrôlée, permet de diminuer le nombre de poussées de la maladie et d'améliorer l'état de santé global des patients avec une MAI. »

4. Handicap et informations



- [Les centres nationaux de ressources handicaps rares](#)
- [l'Equipe relais handicaps rares](#)
- [PRIOR Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation](#) sur les maladies rares des Pays de la Loire [Plaquette Plateforme PRIOR](#)
- [Magazine Déclat : Handicaps et différences](#)
- Pour les handicaps non reconnus « [Une réponse accompagnée pour tous](#) »
- Association Handiparentalité <https://www.handiparentalite.org/>
- Application mobile [My extra box](#) pour [Iphone](#) et [Android](#)